

ment, le champion de la participation, nous paraît aller un peu loin à cet égard: "La participation aux bénéfices est une méthode de rémunération qui complète le salaire fixe, convenu d'un commun accord, par un supplément éventuel, en rapport avec le produit net de l'entreprise."

Le mot "compléter" est inexact, à notre avis: le salaire est complet, sans la participation aux bénéfices. On l'augmente par cette participation. En réalité, on rémunère l'effort qui a rendu le produit plus important. C'est donc une "prime" et nous ne croyons pas qu'il soit possible de trouver une meilleure définition.

L'idée d'ailleurs est ancienne. On la trouve en France dans le Décret de Moscou qui est la Charte de la Comédie-partagée entre les sociétaires, proportionnellement à leur zèle ou à leur talent, c'est-à-dire à leurs services, après allocation d'une rémunération fixe.

Rien n'est plus juste.

Plusieurs sociétés d'assurances ont suivi cet exemple. Mais dans l'industrie et dans le commerce on ne compte que peu de maisons ayant adopté ce système. Plusieurs ont dû y renoncer. Néanmoins, en France, en Angleterre, en Allemagne et surtout aux Etats-Unis, on cite quelques établissements soumis au même régime. Quelques exemples isolés nous sont offerts par la Suisse, la Hollande, la Belgique.

Pourquoi ce système ne s'est-il pas généralisé? On reconnaît pourtant qu'il est bon et surtout moral; mais on ne l'emploie guère dans le monde. Ne nous en étonnons point. Les difficultés d'application sont grandes, parce que toutes les industries, comme tous les commerces, sont soumis à des fortunes diverses et que leurs fluctuations financières ne peuvent être divulguées sans danger. Le personnel ne participe pas aux pertes, c'est entendu. Mais on ne saurait l'admettre à contrôler la marche des affaires de la maison à laquelle il est attaché, ni surtout à régler l'emploi des profits réalisés. Sa direction n'est pas possible si l'on admet une immixtion des ouvriers ou des employés dans l'administration d'une affaire, et cette direction est la condition même du succès. Donc, d'une manière générale, on ne conçoit pas le contrôle direct d'une industrie, effectué par le personnel. La chose est si délicate qu'on ne peut songer à l'établir sur des bases fixes et absolues. Qui pourrait en douter? Le patron ne veut pas que ses affaires soient divulguées, car son crédit peut être compromis, ruiné même par une indiscretion. C'est là surtout la cause des progrès si lents d'une idée certainement généreuse et féconde. Aussi voit-on un certain nombre de patrons recourir au système de la "guelte" qui associe l'employé au développement du commerce et lui alloue un tantième sur le chiffre d'affaires qu'il est facile et sans danger de faire connaître.

C'est en même temps le meilleur moyen de rémunérer le travail personnel.

La prime à l'économie accordée dans certains pays, dans toutes les compagnies de chemin de fer, est également un mode de rémunération recommandable. Le mécanicien, qui emploie le moins de charbon pour un même trajet, reçoit sa part du bénéfice ainsi réalisé et c'est là une excellente participation.

Il serait injuste de ne pas parler aussi des subsides accordés par les compagnies, banques ou autres aux caisses de retraites et aux oeuvres sociales dont leur personnel bénéficie. Certaines d'entre elles donnent moins à leurs actionnaires qu'à leurs employés. Nous estimons même que c'est là le meilleur emploi à faire des bénéfices dégagés, car c'est la prévoyance qui en profite.

Des congrès et des comités ont tour à tour examiné l'ensemble des combinaisons les plus recommandables, mais n'en ont spécialement désigné aucune, car les situations, les lieux,

les circonstances influent singulièrement sur l'application du principe admis. Il n'y a pas de règle générale ni uniforme à édicter.

Et pour conclure on peut dire: que si le système de la participation aux bénéfices est digne d'éloges et doit être encouragé, il n'est pas possible de l'imposer; il appartient donc aux chefs d'industrie ou d'entreprise commerciale, de l'appliquer, avec les modalités et les conditions qui conviendront à leur genre d'exploitation.

LA LISIBILITE DES AFFICHES.

Quelles sont les affiches les plus lisibles à distance?

La maison Scheldons Limited, de Leeds, une des plus réputées pour l'impression des affiches, vient, d'après le "Courier du Livre", de procéder à de nombreux essais sur les combinaisons d'encre et de papiers en couleurs les plus favorables à la lisibilité des affiches.

A cet effet, sur un grand panneau en bois placé à l'extrémité d'un champ et bien exposé à la lumière du soleil, on fixa des affiches imprimées avec des encres de différentes couleurs sur des papiers également de couleurs différentes. Sur chacune de ces affiches figuraient deux lignes de texte, la première ne renfermant que des caractères bien distincts; la seconde, des lettres plus difficiles à distinguer de loin, telles que I et J, etc.

Des piquets soigneusement repérés, étaient placés de distance en distance dans la direction du panneau pour servir à établir, d'après les observations faites par de nombreuses personnes, le degré de lisibilité de chacune des affiches.

Après pointage, on obtint le classement suivant:

1. Encre noire sur papier jaune;
 2. Encre verte sur papier blanc;
 3. Encre rouge sur papier blanc;
 4. Encre bleue sur papier blanc;
 5. Encre blanche sur papier bleu;
 6. Encre noire sur papier blanc;
 7. Encre jaune sur papier noir;
 8. Encre blanche sur papier rouge;
 9. Encre blanche sur papier vert;
 10. Encre blanche sur papier noir;
 11. Encre rouge sur papier jaune;
 12. Encre verte sur papier rouge;
 13. Encre rouge sur papier vert;
- Etc., etc.

Ce classement curieux révèle, tout d'abord, que ce n'est pas à tort que l'on a donné empiriquement la préférence aux affiches noires sur papier jaune qui constituent certainement la grande majorité des affiches banales.

Mais ce qui est passablement surprenant, c'est le rang tout à fait désavantageux qu'occupe l'impression en noir sur papier blanc, réservée, dans beaucoup de pays, à l'affiche officielle. Non seulement cette combinaison n'occupe que le sixième rang, mais elle vient après une combinaison inversée d'impression en blanc sur fond de couleur que l'on ne s'attendait certainement pas à voir arriver à une place aussi avantageuse.

Il est cependant, sauf dans le cas particulier du noir sur jaune et du blanc sur bleu, le fond blanc, comme on le constate aisément, occupe généralement un rang plus avantageux que le fond de couleur.